

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une pétition de la part de citoyens de Lanoraie possédant un bateau concernant l'utilisation des stationnements disponibles sur le quai;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de favoriser les citoyens de Lanoraie pour les espaces de stationnement disponibles sur le quai.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Richard Cammaert

APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly

ET RÉSOLU

Que le secrétaire-trésorier et directeur général soit autorisé à remettre des vignettes conçues pour le droit de stationner sur le quai, et ce, exclusivement aux citoyens de Lanoraie, sur présentation de pièces justificatives (enregistrements de la remorque et de l'embarcation).

Que des affiches soient disposées sur le quai afin d'informer les utilisateurs que le stationnement est réservé aux détenteurs de vignette de Lanoraie.

Que la Sûreté du Québec soit autorisée à appliquer cette nouvelle disposition.

La mairesse demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

ADOPTÉ